

# Déclaration de Politique Communale – Commune de Chastre

## **1. POLITIQUE GÉNÉRALE - ETAT CIVIL - POPULATION - FINANCES ET BUDGET PARTICIPATIF**

La volonté partagée des deux groupes formant la nouvelle majorité chastroise est d'assurer une gouvernance irréprochable, de renforcer la collégialité des décisions, d'assurer la considération de nos citoyens et de rendre la commune plus participative.

Dans les faits, ce changement de mode de gouvernance se traduira par de nombreux engagements.

Nous veillerons à un fonctionnement collégial et à la codécision pour les choix les plus importants, sur le plan budgétaire ou quant à l'avenir de la commune ; la transversalité des décisions sera la règle.

De même, nous voulons garantir une plus grande participation des citoyens en amont des décisions importantes, via des processus participatifs assurés par chaque échevin(e), présidente de CPAS, président(e) de Commissions communales, dans ses domaines de compétences, et via la mise en place de commissions consultatives.

Une étroite collaboration sera assurée entre le Collège et les Conseillers communaux auxquels des responsabilités pourront être attribuées. La présidence du Conseil communal a été désignée hors Collège communal ; chaque membre du Collège libérera de son activité professionnelle un temps suffisant pour l'exercice de son mandat communal.

Nous tenons à réinstaurer un dialogue avec les citoyens de Chastre et avec les agents de l'administration communale et du CPAS, notamment en associant de façon plus étroite ces derniers aux travaux et décisions du Collège.

Le plein respect des règles de gestion budgétaire anticipative de la commune et le pilotage seront garantis. Le Collège évaluera régulièrement les indicateurs d'avancement des projets qu'il aura définis dans son Programme Stratégique Transversal (PST) et publiera, à un rythme régulier, ces indicateurs sur le site de la commune. Le Collège veillera à dynamiser l'introduction des outils informatiques dans la gestion communale afin de gérer de manière automatisée les différents flux d'information, d'approbation et d'archivage de l'information au sein de la commune.

Nous entendons garantir la plus grande objectivité et l'équité entre les citoyens chastrois face aux décisions prises par le Collège communal ; ainsi que garantir l'objectivité des recrutements, via la mise en place de jurys indépendants quand cela se justifie.

Et enfin, nous aspirons à inscrire, dans la mesure du possible, l'action du Collège dans une coopération intercommunale avec les communes avoisinantes.

Au sujet du Programme Stratégique Transversal (PST), il s'agit d'une démarche de gouvernance locale qui se concrétise à travers un document stratégique établi par la commune. Cela vise à mieux programmer ses actions et sa politique en s'appuyant sur une culture de la planification et de l'évaluation. Le PST sera mis en place avec l'aide du personnel communal. C'est ce PST qui précisera les perspectives budgétaires détaillées de la présente DPC.

Côté finances, une gestion rigoureuse, dans le contexte du Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC), sera mise en place sur le long terme et nous formulerons davantage de demandes de subsides en anticipant les opportunités. Nous assurerons scrupuleusement le suivi des subsides octroyés.

En ce qui concerne le remboursement du prêt CRAC, nous examinerons les conditions et l'opportunité de son remboursement anticipatif, qui nous libérerait de ses contraintes.

Nous devons assurer la compensation du paiement des pensions des statutaires, des grades légaux et des mandataires, l'augmentation prévue des zones de secours, la revue annoncée des subventions des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE). Et il faudra veiller à l'évolution de carrière des agents de l'administration.

En aucun cas, nous n'augmenterons les impôts.

Un budget participatif sera mis en place, bâti sur des échanges d'expérience et des dynamiques en présence dans les quartiers.

Une autre valeur qui nous tient à cœur est le « vivre ensemble ». Cela permet de favoriser l'intégration des nouveaux habitants et de contribuer à un équilibre de bon voisinage entre toutes et tous et de favoriser les échanges intergénérationnels, interculturels et interquartiers.

Dans les services communaux, une attention particulière sera apportée à l'accueil des citoyens.

Une attention particulière sera accordée aux Anciens combattants pour perpétuer le devoir de mémoire.

Nous resterons attentifs et ouverts aux enjeux supra-communaux en terme de Police et secours, Province, Région.

## **2. ENVIRONNEMENT**

La dégradation de notre environnement, liée à la pollution, à l'activité humaine, au réchauffement de la planète, à la destruction des habitats naturels, entraîne actuellement un appauvrissement drastique de la biodiversité de notre planète et une disparition accélérée de notre faune et flore.

Nous nous engageons résolument pour la préservation, voire la restauration, d'un environnement diversifié, seul garant d'une pérennité de notre biodiversité.

La commune donnera suite aux différents plans et conventions de préservation de la flore et de la faune dans lesquels elle s'est déjà engagée ou s'engagera, tels, le Plan communal de développement de la Nature (PCDN), le plan Maya (préservation des insectes butineurs en Wallonie), le Contrat rivière Dyle-Gette (CRDG, pour la restauration et l'entretien des abords des cours d'eaux et de leur biodiversité), ou encore « Combles et clochers ».

Nous tendrons à satisfaire à ces obligations régionales en matière d'environnement et des différents codes qui les encadrent (notamment les décrets portant sur le code de l'environnement, code de l'eau, code de l'agriculture, code forestier, code du développement territorial, ...).

Nous lutterons contre les coulées de boues, résultant à la fois de modifications urbanistiques (imperméabilisation des sols, remembrements, pratiques culturales...) et d'événements climatiques. Pour cela, nous créerons et nous entretiendrons des bassins d'orage, fascines, haies...), en collaboration avec les habitants, les agriculteurs et la cellule Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement (GISER), dans un but de préservation de l'habitat des riverains et de la couche arable des sols, outil de base de nos agriculteurs.

Les espaces verts communaux seront mis en valeur par la création d'espaces de loisir et d'espaces didactiques, l'entretien des mares communales, la restauration et la préservation des zones humides et des zones forestières, la création et l'extension des potagers collectifs....

### **3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME**

Chastre est située à proximité de grands pôles d'activité (Bruxelles, LLN, ...) et possède deux gares sur une voie ferrée importante, à proximité de deux grands axes autoroutiers. Ce qui fait de notre commune un territoire convoité !

Le but sera la préservation de notre cadre rural, tout en répondant aux nouveaux défis.

Un nouveau schéma de développement communal (SDC) devra actualiser l'actuel schéma de structure vieux de 10 ans. Ce SDC sera élaboré de manière participative et aura pour objectif d'assurer un logement abordable pour les familles et faciliter les activités économiques. Il veillera aussi à protéger les zones environnementales sensibles (zones humides, coulées de boue, ...).

Nous veillerons à aménager les places communales permettant l'organisation d'évènements pour et par tous.

La collaboration avec la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) sera intensifiée et nous assurerons un suivi de ses recommandations.

Nous veillerons à réhabiliter et entretenir les chemins comme parcours utiles et parcours de loisirs.

Une attention particulière sera apportée à protéger les zones dédiées aux enfants (celles qui sont en bordure de champs cultivés) des dérives des pesticides, et cela, par des haies, des prés fleuris ou des cultures respectueuses de l'environnement.

En matière d'urbanisme, l'implantation de nouvelles habitations devra s'intégrer dans son environnement et sera contrôlée par notre administration.

Sur le plan esthétique, nous garderons la cohérence des quartiers ; sur le plan énergétique, nous appliquerons les meilleures exigences de la Région Wallonne en terme de Performance Energétique des Bâtiments (PEB) et encouragerons les énergies renouvelables ; sur le plan cohabitation, nous veillerons à l'implantation des bâtiments tant en recul qu'en hauteur afin de respecter le voisinage

Dans les quartiers résidentiels, le revêtement de voirie de façade à façade sera privilégié pour inciter à ralentir et à partager la rue.

Notre majorité s'emploiera à relancer le projet de la Gare en actualisant les aspects techniques et les normes environnementales, et ce, en concertation avec les riverains et la commune de Walhain. Un lobbying sera exercé en collaboration avec les communes voisines auprès des instances de la SNCB et du TEC pour augmenter la disponibilité de transports en commun.

Pour les nouveaux lotissements, tels que le projet de Boischamps de l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW), une attention particulière sera apportée à leur intégration tant d'un point de vue esthétique et volumétrique, que d'un point de vue égouttage, ruissellement des eaux, mobilité, ... La mise en œuvre d'écoquartiers sera privilégiée. Les éventuelles études d'incidences exigées devront être fiables et réalisées avec objectivité, en stimulant la concertation citoyenne. En outre, nous veillerons tout spécialement à la création d'espaces publics de qualité.

### **4. LOGEMENT**

Du côté logement, différents facteurs ont un impact majeur sur l'évolution des besoins de logements de qualité à prix abordable, tels le vieillissement, l'augmentation du nombre de personnes vivant seules, la diminution continue de la taille moyenne des ménages mais aussi l'évolution des normes minimales de confort.

Il faudra être attentif à la gestion des deux logements d'insertion (destinés aux personnes précarisées, avec un contrat de bail et un accompagnement social) et des deux logements de transit (en convention d'occupation à titre précaire pour 6 mois).

Nous intensifierons les relations et développerons davantage de synergies avec la Société de Logement de service Public (SLSP) « Notre Maison ». Nous intensifierons la participation via, notamment, les Commissions consultatives locataires/propriétaires au sein de « Notre Maison » et nous inciterons à la mise en place d'un plan d'actions de prévention des énergies, en collaboration avec le CPAS, la régie de quartier. Nous encouragerons le recours aux conseils des guides énergie bénévoles, formés par la commune.

Nous ferons un état des lieux des maisons abandonnées et des maisons vétustes mal isolées et comportant une installation de chauffage ou d'électricité trop ancienne. Nous rencontrerons les propriétaires pour les encourager à y remédier.

## **5. MOBILITÉ**

En terme de sécurité routière, la réduction de la vitesse sur les voiries sera une de nos priorités, y compris sur les voiries ne relevant pas directement des compétences communales, à savoir la RN273 et la RN 4. Nous interpellons les niveaux de pouvoir compétents.

La mise en place de dispositifs ralentissant la vitesse aux abords des écoles sera renforcée.

Nous sensibiliserons les acteurs intercommunaux aux enjeux de vitesse (TEC, ramassage des poubelles, intercommunales (inBW, ORES ...).

Nous renforcerons et élargirons les zones 30 dans les centres de village. Des radars préventifs et répressifs seront introduits sur le territoire communal.

Nous consulterons systématiquement les différents intervenants mobilité lors de tout aménagement communal (Commission mobilité, GRACQ, CCATM, SPW, associations régionales compétentes)

Concernant la mobilité, nous améliorerons la cyclabilité des réseaux existants (chemins de remembrement, sentiers).

Une cartographie à jour de tout le réseau chastrois pour le déplacement en mobilité douce sera offerte et nous initierons une signalisation de celui-ci sur le terrain.

La mise en place de rangs (piétons/vélos) aux différentes écoles sera envisagée.

Nous veillerons à sécuriser le parking vélo à la maison communale et aux gares (éventuellement via des boxes à serrures).

Une négociation sera entamée avec les TEC pour une amélioration du Proxibus Chastre-MSG-LLN, ainsi qu'une navette N4 entre Gembloux et le zoning Wavre-Nord.

Une sensibilisation à la bonne utilisation des chemins agricoles réservés aux agriculteurs et à la mobilité douce (panneaux routiers F99c) sera effectuée, ce réseau de chemins F99c sera revu et adapté, en concertation avec les communes voisines.

Nous favoriserons, via des actions de sensibilisation et des marchés publics (voire d'achats groupés) aussi bien au niveau communal qu'au niveau des citoyens, l'utilisation du vélo électrique, la promotion de véhicules plus propres (électriques ; gaz naturel CNG), la promotion de réseaux de véhicules partagés. Ainsi que nous favoriserons l'utilisation des transports en commun et leur développement, l'organisation et la promotion de cours d'éco-conduite, pour le personnel communal, mais également pour l'ensemble de la population.

## **6. ENERGIE - CLIMAT**

Malgré son retard, la commune de Chastre s'est engagée fin 2017 dans la convention des maires, qui vise à la réduction de 40% de nos productions de CO2 en 2030. C'est dans ce contexte qu'en 2018 un plan spécifique a été établi. La mouture actuelle du plan prévoit que la grande majorité des efforts seront supportés individuellement par les citoyens de la commune.

Nous entendons mettre ce plan à jour pour mieux répartir les efforts entre la commune et les citoyens, mais aussi en prévoyant des projets collectifs (faisant appel à des investissements privés, des marchés groupés) en parallèle aux projets individuels. Nous chercherons à obtenir le maximum des subsides qui peuvent être accordés dans ce cadre.

Nous souhaitons conscientiser et accompagner la population pour garantir une utilisation parcimonieuse des ressources énergétiques, car l'énergie la moins polluante est celle qu'on ne consomme pas. La commune offrira, pour ce faire, des services d'aide administrative ou technique (éco-conseiller, conseiller en énergie, personnel communal formé) aux habitants souhaitant isoler leur habitation ou participer à des achats groupés pour accéder au meilleur prix à des services énergétiques responsables et de qualité. La formation et l'activation de « guides énergie » locaux permettra de compléter le dispositif.

La commune veillera, dans la mesure du possible, à étoffer l'offre d'alternatives moins polluantes pour se chauffer (gaz naturel (qui pourra à terme être remplacé par du biométhane), pompe à chaleur, pellets...). Nous montrerons l'exemple en procédant de manière graduelle à l'isolation des bâtiments communaux existants (en visant des nouveaux bâtiments passifs) et au suivi automatique des consommations de ceux-ci, et ce, en tenant compte du cadastre énergétique communal qui vient d'être mis à jour.

En outre, l'éclairage public actuel sera progressivement remplacé par du LED dans les 10 ans qui viennent, permettant d'arriver à des économies de 60% de notre consommation énergétique sur ce poste.

Des panneaux photovoltaïques seront placés sur les toits de certains bâtiments communaux.

La commune se dotera également d'un plan pour devenir neutre en carbone et auto-suffisante en énergie renouvelable à l'horizon 2050. Pour ce faire, des études seront lancées au cours de la législature pour déterminer la faisabilité technique d'installations de micro-hydroélectricité le long des ruisseaux (plutôt à titre pédagogique) mais aussi d'une installation de production de biométhane (et/ou électricité verte) à partir de la biomasse.

Enfin, nous souhaitons revoir les possibilités d'implémentation d'énergie éolienne sur la commune. Bien que nous soyons favorables au développement de l'éolien, le projet actuel d'ASPIRAVI ne répond pas aux attentes et appréhensions des citoyens, notamment en ce qui concerne sa localisation, sa taille et son financement. D'autres lieux sont possibles. Tout projet sur la commune de Chastre devra être étudié en proche concertation avec toutes les parties (mandataires, administration, citoyens, associations, promoteur) pour s'assurer d'une acceptation par tous et de retombées équilibrées du projet.

## **7. GESTION DES DÉCHETS**

La politique en matière de déchets sera de viser le « zéro-déchets », c'est-à-dire minimiser l'impact de notre activité sur la pollution de notre environnement.

Concernant la gestion des poubelles à puces, nous reverrons la politique de taxation, en prenant en compte d'une part les contraintes économiques (le coût-vérité : la taxe doit couvrir les frais), mais également les impératifs écologiques ; (le système doit en effet permettre de diminuer les quantités de déchets produits.

Les cas particuliers, notamment la problématique des langes (que ce soit en début ou en fin de vie) devront trouver une solution acceptable par tous.

Une sensibilisation transversale à la gestion des déchets sera effectuée via divers moyens (internet, panneaux, séance d'information...) : dans les écoles, dans les villages, lors des activités de jeunes ou lors de fêtes.

La commune devra susciter et animer une commission communale de suivi des déchets.

Des actions seront entreprises, telles : la formation de guides composteurs et la sensibilisation au compostage ; une réflexion sur la possibilité d'un compostage collectif dans les quartiers plus denses ; la suggestion d'avoir des poules.

Là où c'est nécessaire, des poubelles publiques supplémentaires, sécurisées, seront installées à travers les villages, et seront ramassées régulièrement. Le compostage des déchets organiques communaux (via inBW) sera considéré.

Nous proposerons à inBW un contrôle d'accès effectif au parc à container de Walhain-Chastre, via, par exemple, un macaron à apposer au véhicule.

La participation à des actions de nettoyage communal (BeWapp, CleanWalk, ...) sera encouragée/organisée.

Nous supprimerons les incitants à la pollution de masse (nasses à canettes, ...) et étudierons la possibilité de consigne des canettes à Chastre.

## **8. JEUNESSE - SPORT**

Les organisations de jeunesse ont un rôle primordial à jouer dans le développement du jeune, que ce soit au niveau de l'épanouissement personnel, du travail pédagogique qu'elles effectuent ou de la formation en vue de les accompagner pour qu'ils deviennent des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Nous continuerons à soutenir nos 4 unités scouts de Chastre, Blanmont, Cortil et Gentinnes en mettant à leur disposition des locaux décents et adaptés ainsi qu'une aide logistique ou financière.

Il faudra encourager la coconstruction avec les jeunes et envisager la mise en place d'une maison de jeunes et associer, dans les villages, un projet de lieu pour se réunir librement avec des infrastructures pouvant servir aussi aux mouvements de jeunesse.

Nous souhaitons intensifier la collaboration avec l'AMO Carrefour J et la Régie des quartiers et assurer une présence sur le terrain via l'éducateur de rue. Dans la même idée, nous visons à mettre en place le Conseil communal des Jeunes, tous réseaux confondus, avec un budget adapté pour leurs actions.

Différentes activités seront envisagées avec les jeunes : conférence thématiques, stages, ateliers, plaines de vacances. Dans la même optique, nous voulons soutenir l'information sur les jobs étudiants et les études.

Concernant le sport, l'activité physique sous toutes ses formes est un vecteur de santé et de bien-être. De nombreuses études scientifiques ont prouvé qu'une bonne condition et une activité physique régulière ont une influence bénéfique contre les maladies cardio-vasculaires et favorisent une bonne santé mentale.

Dans ce contexte, nous soutiendrons les initiatives existantes des citoyens (par exemple le programme de course à pied de l'asbl YNRA, anciennement « Je cours pour ma forme »).

Il faudra veiller, dans la mesure du possible, à diversifier l'offre sportive sur l'ensemble de la commune et soutenir les diverses activités sportives, les activités nature et de plein air sur notre territoire. Nous serons attentifs à l'offre de sport pour les filles et à développer des projets d'égalité par le sport.

Nous finaliserons la convention entre le club de football de Chastre et la commune afin de clarifier le rôle de chacun et de déterminer clairement les moyens budgétaires mis à disposition par la commune à l'ASE Chastre.

Un « parcours santé » sera aménagé (dans le bois derrière la maison communale et/ou le bois de Gentinnes) via des subsides ; de même qu'un terrain de paddle (lieu à déterminer) via un soutien de la Province du Brabant wallon. Nous soutiendrons toute initiative qui pourrait renforcer les initiatives privées (Chalet, Patria...).

## **9. ENSEIGNEMENT - EXTRASCOLAIRE**

Nous veillerons à recruter le personnel enseignant de manière objective et indépendante en collaboration avec les directions.

Nous assurerons la valorisation de l'enseignement communal et le soutien aux directeurs, enseignants et maîtres spéciaux en étant attentifs à leurs besoins. De même, nous serons à l'écoute des associations de parents : proposer, laisser remonter les initiatives, décider, agir.

Nous visons à valoriser les écoles communales en donnant un projet propre, « fil conducteur » à chacune d'elles. Ce projet sera discuté en collaboration avec les enseignants et directions.

Il est important de stimuler et soutenir les initiatives des enseignants dans leurs projets. Nous proposerons d'organiser dans nos écoles davantage d'animations scientifiques, culturelles, ... en collaboration avec des associations et des intervenants extérieurs.

La sensibilisation à différents sujets sera poursuivie tels que la communication non-violente, la prévention des dangers des réseaux sociaux, ... en faisant appel à des aides extérieures d'équipes spécialisées.

Les échanges et la collaboration entre réseaux libre/communauté française/communal seront valorisés lors d'activités au sein de la commune. Et nous entendons soutenir l'accueil d'enfants différents dans les écoles du village.

Nous souhaitons intensifier les cours de langues, stimuler les initiatives d'échanges linguistiques et renforcer l'apprentissage de l'informatique.

Concernant les voyages scolaires, nous souhaitons apporter de l'innovation en concertation avec les professeurs et les élèves.

Les repas scolaires seront proposés prioritairement avec des produits locaux, bios. Nous voulons stimuler la consommation de fruits et légumes à l'école, proposer des collations collectives « saines », des fontaines à eau, de la soupe...

Nous veillerons à la bonne tenue des locaux tant en terme de propreté que du suivi des problèmes techniques.

Nous communiquerons davantage sur nos écoles via le bulletin communal « Bien Vivre à Chastre » et via d'autres canaux tels que l'impression de toutes-boîtes et via les réseaux sociaux.

Pour l'extra-scolaire, nous entendons soutenir et améliorer la qualité de l'accueil avec des activités diversifiées. Un programme d'activités diversifiées du mercredi après-midi sera établi à l'avance et communiqué. Des stages (encadrés par des professionnels) à thèmes attrayants et innovants seront organisés lors des congés scolaires.

Nous veillerons à l'organisation de plaines d'été de qualité durant les mois de juillet et d'août.

Concernant la petite enfance, nous poursuivrons le travail entamé et nous entendons maintenir la qualité des milieux d'accueil sur Chastre à savoir les asbl La Farandole et Les Ptits Mousses et la halte accueil « La Passerelle ».

L'ouverture de nouveaux coaccueils ou de nouvelles places d'accueil à domicile sera stimulée, en concertation avec l'ISBW. De même, nous soutiendrons les structures déjà existantes. Enfin, nous étudierons la possibilité du système de « crèche parentale » pour les crèches qui représentent un coût trop important pour la commune.

## **10. ACTION SOCIALE - PILOTAGE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE - SANTÉ**

L'action sociale du CPAS et celle des services existants seront poursuivies et s'inscriront dans une perspective collective et communautaire

Dans l'ordre des priorités, le déménagement du CPAS et son installation à proximité de l'administration communale sont à l'ordre du jour dans le but de réunir tous les services du CPAS dans un bâtiment facile d'accès.

L'action du service social procédera comme à son habitude, aux enquêtes sociales afin d'évaluer le besoin d'aide du citoyen qui fera appel à ce service. Il définira les moyens pour y répondre et déterminera l'adéquation entre les droits des bénéficiaires et les prestations auxquelles ils peuvent prétendre, dans le but de garantir la guidance psychosociale ou éducative du bénéficiaire et l'amener à l'autonomie.

En terme de gestion, la responsable du service social participera au service communal de cohésion sociale ; un assistant social sera responsable du service d'« Initiative locale d'accueil » (ILA) pour demandeurs d'asile ; une assistante sociale sera coordinatrice de l'action «colis alimentaires», une autre assistante sociale sera coordinatrice du magasin «Le grenier», une assistante sociale sera désignée pour les demandes d'allocations pour personnes handicapées et pensions.

La nouvelle majorité organisera des sondages auprès des bénéficiaires des aides pour connaître leurs avis et desiderata et, en fonction des résultats, proposera des ateliers répondant à leurs vœux. Ainsi en matière d'intégration, le CPAS veillera à soutenir un nouveau public, des jeunes, en collaboration avec les services « jeunesse ». Ce sont entre autres les jeunes qui poursuivent des études et, suite aux décisions du Fédéral, se trouvent exclus du chômage ou en fin de droits.

Chastre poursuivra sa politique d'accueil et œuvrera à l'intégration des migrants au sein de la société belge, malgré la lourdeur des tâches administratives de la procédure d'asile qui hypothèquent par conséquent le suivi social des migrants.

L'insertion socioprofessionnelle continuera à être organisée en « cluster » entre les CPAS de Grez-Doiceau, Incourt, Walhain et Chastre. Cela concerne quelques 80 Chastrois. Nous veillerons à maintenir le budget en parfait équilibre entre les subventions fédérales et le coût annuel.



Le service de médiation de dettes aidera comme par le passé, les personnes surendettées à retrouver un équilibre financier par le remboursement des dettes, tout en veillant à leur assurer les conditions d'une vie conforme à la dignité humaine.

Les services d'aide à domicile et de proximité (dépannage à domicile, repas à domicile des personnes âgées, taxi social et atelier de repassage) sont destinés aux familles. Ces services continueront à être organisés et supervisés par l'assistante sociale coordinatrice.

Le service magasin « Le Grenier », qui s'occupe de la récupération, la revalorisation et la redistribution des vêtements et d'objets du quotidien, poursuivra ses activités. La valeur sociale du Grenier, du taxi social et du service du repassage est indéniable. Ces services visent à offrir à des prix accessibles des services ou biens aux personnes à faible revenu. Nous continuerons à sensibiliser à donner des biens devenus superflus, plutôt que de les jeter.

Le service d'épicerie sociale qui associe les CPAS des communes de Walhain, Mont- Saint-Guibert à celui de Chastre et offre des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à prix réduits sera maintenu. Les produits seront proposés aux bénéficiaires à la suite d'une enquête sociale et financière. « L'épi'centre » maintiendra également son offre d'ateliers de cuisine diététique. L'épicerie sociale focalise depuis sa création en mars 2015, par l'offre de produits et services variés, un soutien aux personnes qui disposent de moyens limités pour vivre comme une ruche de liens sociaux aux conséquences bénéfiques, comme notamment, la diminution des demandes d'aide en bons alimentaires. Il propose aussi divers ateliers : fabrication de vêtements, ateliers sur les thèmes de santé, familles, budget, économie d'énergie... Selon toute vraisemblance, c'est à partir de ce lieu que seront développés les projets collectifs comme par exemple un potager collectif après enquête auprès des Chastrois dans le but de multiplier leurs chances de reprendre place au sein de la société.

Le service juridique, celui d'aide psychologique et ceux de Sourdimension, le service pensions et allocation pour personnes handicapées seront maintenus.

Le Plan de cohésion sociale vise notamment les bénéficiaires de l'action sociale en tant que « public précarisé » et les familles. Son but avéré est le bien-être social, intégrant celui de la santé physique et aussi mentale : lutter contre l'isolement, informer les publics-cibles de leurs droits et les orienter vers des services spécialisés, en synergie avec l'action de l'équipe du CPAS et celle des services à la jeunesse. Si nécessaire, nous veillerons à redéfinir les actions des uns et des autres à partir desquelles nous développerons des projets. Nous les introduirons à la Province ou à la Région afin d'obtenir des subsides.

## **11. AFFAIRES SOCIALES**

Nous veillerons à maintenir et à soutenir davantage les services déjà en place tels que les groupes des femmes, le Repair-café, les écoles de devoirs, le bébé rencontre ou le clavier chastrois.

Trouver une personne pour assurer l'animation de rue est une de nos grandes priorités, en collaboration avec Carrefour J et la Régie des quartiers.

Nous espérons apporter davantage de mixité sociale au sein de différents groupes et actions. Dans ce but, nous ferons connaître plus activement, via des toutes-boîtes et les réseaux sociaux, les actions et les services proposés aux citoyens Chastrois.

## **12. EGALITÉ DES CHANCES**

Nous proposerons des animations sur l'égalité entre femmes et hommes et nous veillerons à l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la gestion communale, notamment en organisant des formations pour le personnel et les élus communaux et des animations pour les citoyens, et en

garantissant l'égalité et la non-discrimination dans tous les projets et dans toutes les politiques communales.

Une attention particulière sera portée à l'ECMS (Education à la Citoyenneté Mondiale et Solidaire) inscrite dans les programmes des ONG qui pourront proposer des animations dans la commune de Chastre.

### **13. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

Chastre est une commune hospitalière depuis janvier 2018 : un comité a été mis en place et mène des actions concrètes de soutien aux réfugiés.

Notre commune compte aussi sur son territoire de nombreuses associations et personnes actives dans les relations Nord-Sud, le commerce équitable ou la solidarité internationale. Les ONG existantes à Chastre seront soutenues dans leurs actions de sensibilisation du public et dans leurs projets concrets.

Un conseil consultatif de solidarité internationale réunissant les ONG pourrait voir le jour.

### **14. POLICE - SÉCURITÉ - ZONE DE SECOURS**

Nous développerons et ferons vivre les Partenariats Locaux de Prévention (PLP) et nous veillerons à informer largement sur la techno-prévention.

La prévention sera renforcée concernant les incivilités, les drogues, les violences intrafamiliales, la vitesse excessive, notamment par l'intermédiaire des écoles. Des actions répressives (vitesse, amendes administratives) seront également menées.

Pour prévenir les conflits de voisinage, nous encourageons les contacts et le vivre ensemble ; des dépliants et des chartes seront disponibles au sein des quartiers. Une meilleure communication sur l'action de la Police et des policiers de quartiers sera assurée ainsi que le renforcement de leur présence et surtout de leurs contacts avec les habitants.

Des exercices d'évacuation dans les écoles et/ou collectivités seront réalisés ; le plan d'urgence sera tenu à jour pour être opérationnel. Le système Be-Alert sera rendu opérationnel.

A l'ouverture du poste de secours de Tilly, nous veillerons à garantir leur intervention sur St-Géry, Gentinnes et Villeroux, comme le poste de Gembloux le fait pour Cortil-Noirmont.

### **15. TRAVAUX - VOIRIES**

Au niveau des services techniques, nous assurerons une gestion proactive du personnel, basée sur leur responsabilisation. Cela permettra la valorisation du personnel et des actions menées. Nous planifierons le suivi et l'optimisation du matériel (le cas échéant avec les communes voisines), avec comme but d'intensifier l'entretien des bords de route et des avaloirs.

Du côté des travaux prévus, nous terminerons l'égouttage à la rue du Dessus, rue Vieille (en partie), rue Taille Madame (en partie) et nous réaliserons prioritairement le bassin d'orage sur l'Orne au niveau du rond-point de l'ONE.

Nous planifierons l'entretien et les réparations de voiries, chemins et pistes cyclables afin d'optimiser leur usage. Une attention particulière sera donnée à l'entretien et la mise en conformité des trottoirs pour tous les usagers, surtout les plus faibles. Nous établirons un cadastre de notre patrimoine immobilier en vue de sa préservation, et ce, par un entretien plus régulier.

Un défi prioritaire sera, sur le long terme, de reloger le CPAS en regroupant ses divers services ; sans oublier l'aménagement de la place de la gare, qui représente un des gros dossiers.

Concernant le patrimoine, un inventaire du patrimoine communal sera effectué. Nous élaborerons un plan de gestion à long terme, avec priorisation des actions et évaluations budgétaires précises. La destination des bâtiments communaux devra être clairement définie, et la multifonctionnalité sera privilégiée (maison de village, salle de spectacle, lieu de réunion, local administratif...).

## **16. CIMETIÈRES - PATRIMOINE**

Chastre possède un certain nombre de cimetières. Certains sont « actifs » (Blanmont, Chastre, Saint-Géry, Gentinnes, Cortil), d'autres « historiques » autour des églises (Chastre, Villeroux, Gentinnes), et une nécropole de guerre, territoire français (Chastre).

Nous mettrons nos cimetières actifs en conformité par rapport à la législation (décret de 2009) : création d'un ossuaire dans chaque cimetière, création de parcelles des étoiles, gestion des tombes à désaffecter, création de pelouses de dispersion, création et gestion de columbariums, gestion des concessions arrivées à péremption...

Les cimetières seront gérés sans utilisation de pesticides, ce qui nous conduit à la verdurisation, ainsi qu'à la réalisation d'un plan cimetière. Ce plan, déjà élaboré, devra être communiqué de manière pédagogique à nos concitoyens afin de susciter leur adhésion au projet.

Une commission communale consultative sera créée pour accompagner les différentes problématiques évoquées, ainsi que valoriser les patrimoines funéraires et mémoriels, symbolisés par nos cimetières historiques et la nécropole française.

Il faudra tenir compte de la valeur patrimoniale et de l'état des différents monuments, de l'état d'entretien actuel, et des perspectives de gestion (à court, moyen et long terme). Une attention particulière pourra être donnée aux chapelles et autres monuments ou sites d'intérêt patrimonial. Des solutions innovantes devront être examinées et proposées (partage des églises, utilisation des écoles ou autres bâtiments le week-end ...).

## **17. PILOTAGE - PCDR - AGRICULTURE**

Le Plan Communal de Développement Rural (PCDR) devra nous aider, compte tenu de l'évolution de la population, à renforcer le vivre-ensemble, à préserver l'ouverture et les diversités sociales en renforçant le décroisement territorial et en assurant les besoins de toutes les catégories sociales, à mettre en valeur l'environnement et à mieux connecter le territoire aux gens.

Outre la création d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR), nous solliciterons une plus grande participation citoyenne.

En matière d'agriculture, nous veillerons à ce que l'agriculture soit environnementalement responsable et rémunératrice. La zone agricole représente 70 % du territoire de Chastre et l'agriculture y est surtout intensive.

Nous soutiendrons les initiatives et les actions qui développeront les circuits courts ainsi que la production et la promotion des produits labellisés (bio).

Nous serons à l'écoute des agriculteurs et nous favoriserons les contacts et échanges tant entre eux qu'avec les habitants pour recréer des liens avec le monde rural, notamment par des journées « ferme ouverte ».

Nous veillerons à ce que les terres publiques qui se libèrent soient attribuées de manière à promouvoir un projet d'exploitation de qualité.

## **18. ECONOMIE - EMPLOI**

L'approche en matière de développement économique et de l'emploi doit être adaptée aux caractéristiques socio-économiques et démographiques de notre commune.

Nous souhaitons promouvoir les circuits courts et la production locale (artisans, fermiers, ...) identifiés par un label « Produit Local Chastrois » (PLC). Dans ce contexte, nous entendons lancer l'étude de faisabilité pour soutenir la mise en place d'un marché hebdomadaire dans un lieu central (par exemple la cour de la maison communale).

Nous voulons soutenir les indépendants, commerçants et entrepreneurs de notre commune via, notamment, la publication d'un annuaire dans le bulletin communal « Bien Vivre A Chastre ».

Dans le cadre de la réforme envisagée par le Gouvernement wallon, nous envisagerons de recréer une Agence Locale pour l'Emploi (ALE) en collaboration avec les communes limitrophes et examinerons les synergies avec la MIRE-BW, la Régie de quartier, l'ISBW, le CPAS... L'objectif de l'ALE est de proposer des emplois de proximité qui permettent à des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale de se réinsérer socio professionnellement.

La mise en place de potagers collectifs dans les quartiers sera proposée.

L'établissement d'un espace de coworking sera envisagé.

## **19. INFORMATION ET COMMUNICATION**

Le bulletin communal « Bien Vivre à Chastre » est un outil d'information. Il servira de relais aux projets et actions proposés par les associations chastroises et les comités villageois (notamment ceux qui se créeront dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural (PCDR) ou de quartiers.

Le bulletin communal sera aussi accessible à la Maison communale et sa version PDF sera disponible sur le site internet de la commune.

Le site web de la commune et la page Facebook officielle « Commune de Chastre » serviront d'outils d'information des activités de la commune, des associations et comités de quartier. Un espace dédié aux annonces d'activités sera ouvert.

Divers annuaires en ligne mettront en évidence ceux qui font vivre la commune et qui y travaillent : les associations, les artisans, les indépendants, les agriculteurs.

Une lettre électronique sera envoyée périodiquement à toutes les personnes qui en font la demande. Celle-ci reprendra les informations officielles, des informations sur les chantiers et travaux, les activités des associations et groupes politiques, les communications de l'administration communale.

Nous entamerons une réflexion quant au recours à un affichage public électronique.

La transparence des décisions sera assurée en publiant sur le site les procès-verbaux des décisions du Conseil communal, les comptes et budgets, les enquêtes publiques et leurs annexes, dans le respect des dispositions légales.

Enfin, nous partagerons l'information sur les divers chantiers et travaux ainsi que sur les déviations mises en place.

## **20. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Il n'est plus possible actuellement à une administration communale de se passer de l'outil informatique.

Des outils seront implémentés en back-office, via notre implication dans la coopérative intercommunale IMIO. Ils permettront une gestion notamment des différents flux d'approbation de la gestion communale. Certains des produits proposés permettront également aux citoyens d'interagir avec l'administration (messages, commande automatique de documents, agendas d'activités.).

La commune évaluera également la possibilité d'une publication officielle en direct des événements communaux (dont les conseils communaux), ainsi que de créer à la maison communale un Espace Public Numérique (EPN) afin de permettre un accès et un accompagnement informatique à nos concitoyens moins familiers avec l'informatique.

## **21. CULTES**

Chastre possède 7 églises et 5 cures. Tous ces bâtiments méritent une surveillance et un entretien régulier.

Nous réaliserons un cadastre des besoins afin de planifier les travaux nécessaires et un groupement d'achats collectifs pour les consommations énergétiques.

Nous encouragerons les lieux de cultes à s'ouvrir à d'autres activités (culture, rencontre, ...) ou à d'autres finalités.

## **22. SENIORS**

Nous relancerons une Commission consultative des Seniors qui pourra développer, avec l'aide de l'administration, des projets spécifiques qui répondent aux besoins des personnes du 3ème et 4ème âge.

Nous continuerons à aider les 2 amicales des Seniors de Gentinnes et Blanmont, en créant des activités intergénérationnelles. De même, nous continuerons à organiser les rencontres d'été et d'hiver avec les Seniors. Le groupe des Quinquas sera recréé pour les futurs et jeunes pensionnés.

Nous valoriserons les connaissances et compétences des sages pour toutes initiatives intergénérationnelles (CV, orientation professionnelle, ...).

## **23. HANDICAP**

La Commission Consultative Communale des Personnes Handicapées (CCCPH) doit être dynamisée. Elle a pour mission de réfléchir et de proposer des solutions adaptées pour répondre aux besoins des personnes de tous âges présentant tout type de handicap. Il s'agit aussi de soutenir l'entourage. Nous continuerons à organiser des activités pour les personnes moins valides.

## **24. BÉNÉVOLAT**

Pour donner les meilleurs services à la population, la commune a la richesse de pouvoir s'appuyer sur un réseau de personnes prêtes à s'investir bénévolement. Un recensement des besoins et des

personnes disponibles sera réalisé et communiqué, pour mieux répondre aux projets existants et en créer de nouveaux.

Les bénévoles sont importants dans la culture, le sport, l'aide aux personnes handicapées, aux personnes âgées... Nous veillerons à les aider, les orienter et les valoriser afin qu'ils gardent leur motivation.

## **25. TOURISME**

Nous retisserons des liens avec le syndicat d'initiative afin qu'il puisse faire connaître et développer ses activités. Sur base d'un calendrier des initiatives déjà existantes, nous organiserons des marchés à thème pour stimuler les échanges et valoriser le patrimoine de notre commune.

Des voyages touristiques et culturels seront proposés en Belgique et à l'étranger, en partenariat, notamment avec le syndicat d'initiative.

Nous continuerons à valoriser le patrimoine, les promenades et les parcours (à pied, à vélo), les paysages en les faisant connaître, en lien avec le Syndicat d'initiative et la Maison du Tourisme du Brabant Wallon.

## **26. PARTICIPATION CITOYENNE**

Nous entendons avoir recours systématiquement à la participation citoyenne, c'est pourquoi un échevinat y est explicitement consacré.

Les comités de quartiers (ou autres groupements de villageois) seront soutenus d'un point de vue logistique et bénéficieront d'un espace sur le site communal pour faire connaître leur existence et leurs activités. Une réflexion devra avoir lieu pour aider les comités de quartiers en place et stimuler la création de nouveaux comités (aide logistique notamment : tonnelles et autre matériel, lieux de rencontres mis à disposition, ...).

Pour assurer une plus grande participation, nous aurons recours aux différents canaux de communication. Ceux-ci sont essentiels pour, d'une part, assurer la diffusion des opportunités de « participation » préparées par la commune pour les Chastrois (site internet communal, page Facebook de la commune, bulletin communal « Bien Vivre à Chastre » ou encore un toutes-boîtes).

Les Commissions/Conseils consultatifs communaux seront constitués majoritairement de citoyens non élus. Les Conseils seront constitués de manière équilibrée (hommes/femmes, villages, âge, milieu/expérience professionnels). L'échevin responsable sera présent lors des réunions mais il ne sera pas l'intervenant principal.

Un règlement d'ordre intérieur sera établi pour les conseils consultatifs. Chaque Conseil consultatif aura un espace sur le site internet de la commune pour donner les informations et l'état d'avancement de ses activités. Pour favoriser la participation, les réunions se feront le soir (ou à un moment qui convient à tous les membres) et avec une périodicité connue.

La parole sera donnée aux conseils consultatifs lors du Conseil communal.

Les Conseils consultatifs pourront remettre des avis au Collège communal dans leurs domaines de compétence ; si ce dernier devait s'écarter de cet avis, il communiquerait en retour en motivant pourquoi.

Concernant la relance de la participation dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural (PCDR), l'accent sera mis sur l'appel à participation des citoyens avec des explications sur les enjeux. Pour une communication efficace sur le PCDR, un groupe de relance sera mis en place, il établira un

document « résumé » attractif et vulgarisé du PCDR. Ce document sera notamment remis en porte à porte aux Chastrais.

Les associations nées du PCDR seront maintenues dans la mesure du possible.

Pour d'autres actions, la participation citoyenne sera encouragée y compris via des activités nouvelles du type « La voix est libre ».

Afin de rapprocher les citoyens de la politique, des Conseils Communaux décentralisés seront proposés dans les différents villages : une ou deux fois par an, le Conseil Communal aura lieu dans un des villages de Chastre.

## **27. CULTURE - FESTIVITÉS - JUMELAGE**

La culture est un facteur essentiel d'épanouissement et de socialisation. Elle renforce la participation des citoyens à la société, la qualité de la vie associative, la prévention des problèmes sociaux et de l'exclusion.

Par conséquent, nous soutiendrons la Promenade des artistes, parcours d'art biennal créé en 1990.

Nous continuerons à organiser le Marché de Noël, les fêtes des jubilaires et la Fête de la musique dans une nouvelle dynamique. Les relations avec « La Tchatche » seront intensifiées, notamment dans le cadre de la Fête de la musique. Notre collaboration avec la bibliothèque sera poursuivie.

Nous souhaitons créer un véritable partenariat avec le Cercle d'histoire de Chastre (CHERCHA) pour valoriser son travail et faire connaître aux habitants notre patrimoine et l'histoire de nos villages. Nous soutiendrons toute initiative de nos concitoyens en matière culturelle.

La relance d'un Groupe d'Action local (programme intercommunal) sera envisagée.

Dans un esprit d'ouverture, notre commune, à travers ses citoyens notamment, a choisi de se rapprocher de deux municipalités, une au Québec (Saint Denis-Sur-Richelieu) et une en France, dans l'Hérault, (Lespignan), avec lesquelles elle entretient des échanges de manière régulière.

D'autres projets sont possibles (avec la Flandre ou avec des villages en Afrique). Ceux-ci seront envisagés si des Chastrais souhaitent les porter avec l'aide de la commune.

## **28. BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Nous mettrons en place l'organisation de la stérilisation des chats errants via une asbl ou par la commune directement.

La faisabilité d'une plate-forme d'échange de garde d'animaux pendant les vacances de leurs maîtres sera étudiée.

Nous indiquerons les lieux les plus proches où il y a possibilité de lire les puces d'identification, voire envisager l'achat, par la commune d'un lecteur de puce, et ce, pour identifier les animaux retrouvés.

Sur le site internet de la commune, nous communiquerons les liens vers le site officiel du Bien-être animal et ceux qui reprennent la procédure à suivre lorsqu'on trouve un animal domestique égaré ou animal sauvage.